

20, rue Leconte de Lisle  
38029 Grenoble Cedex  
Tél. : 04 58 55 21 70  
Courriel : [emploicompetences@afiph.org](mailto:emploicompetences@afiph.org)  
[www.afiph-emploi-competences.org](http://www.afiph-emploi-competences.org)

# Remobilisation professionnelle

## MES DROITS ET MES OBLIGATIONS EN ESAT

### Public:

- Travailleurs en ESAT
- Travailleurs en EA
- Aucune connaissance préalable n'est requise

### Rythme et tarif:

- 2 séquences de 3 heures de formation
- Formation financée par les cotisations ESAT

### Modalités d'évaluation :

Attestation de formation / bilan de l'action suivie et questionnaire satisfaction qualité

## OBJECTIFS DE L'ACTION :

- S'approprier les droits et devoirs du citoyen et du travailleur en ESAT.
- Appréhender les règles de vie en ESAT.
- Connaître le cadre légal qui donne des droits et qui suppose des obligations.
- Repérer et illustrer les droits et devoirs au quotidien et au sein de l'ESAT.
- Cette formation renforcera « le travailleur » dans sa posture de citoyen en institution.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Cette formation va introduire des notions de droits, de devoirs, d'engagement et de règles de vie en ESAT. Chaque notion sera repérée et remise dans son contexte.
- Cette formation vise à savoir faire vivre le travailleur en ESAT avec ses droits et ses obligations. De faire réfléchir les stagiaires sur la représentation de chacun des droits et devoirs qu'ils ont en ESAT.
- Il sera repris la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Notamment les 12 principes des droits fondamentaux.
- Un point particulier sera porté sur le rôle du CVS et sur les modalités de participation des usagers au sein du CVS.
- Le droit à une participation de la personne à son projet personnel professionnel sera abordé.

## MODALITES :

- Cette formation s'appuiera tant sur le droit que sur le règlement de fonctionnement de l'ESAT.
- La participation active des stagiaires sera recherchée afin de rendre le contenu très concret au regard de différentes situations vécues au sein de l'établissement.

## INTERVENANTS :

- L'intervenant-formateur est une professionnelle du secteur ayant une double compétence, un poste d'encadrement et formatrice, elle a occupé dans le passé un poste d'éducatrice spécialisée dans un ESAT.